

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-8-13-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 8.13/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

8.9 Culture

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES COLLEGES DE GYMNASES COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Simone DUFAYET, adjointe au Maire en charge de la vie associative,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n°2-45 du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2023,

CONSIDERANT que la ville de Vauréal mène une politique qui vise à encourager et à soutenir la pratique sportive scolaire,

CONSIDERANT que la Ville dispose de deux gymnases qui, par leur mise à disposition annuelle, permettent d'offrir aux collèges de la Bussie et des Toupets la possibilité d'organiser une grande diversité d'activités,

CONSIDERANT la convention tripartite entre la ville de Vauréal, le département du Val d'Oise et le collège de la Bussie en date du 13 juin 2013, pour la mise à disposition des gymnases de la ville,

CONSIDERANT la convention bipartite entre la ville de Vauréal et le département du Val d'Oise au profit du collège des Toupets en date du 20 juillet 2015,

CONSIDERANT que l'assemblée départementale, réunie en séance le 20 octobre 2023 a adopté, par délibération n°2-45, la révision du dispositif « Val d'Oise Territoires », exclusivement consacré aux aides à l'investissement des collectivités,

CONSIDERANT que l'assemblée départementale a décidé de modifier les dispositifs de financement des équipements sportifs, et notamment de mettre fin au principe de la mise à disposition gratuite, sans limitation de durée, des équipements sportifs couverts conventionnés avec les collèges ; disposition qui prévalait depuis 2013 et qui s'appliquait lorsque ces équipements avaient bénéficié d'une subvention d'investissement du Département,

CONSIDERANT que le Département a approuvé le principe d'une mise à disposition gratuite des équipements pour une durée de 20 ans, dès lors que la subvention allouée à une collectivité sera supérieure ou égale à 200 000 €,

CONSIDERANT que la commission « Culture et vie associative » s'est réunie le 25 mars 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 aux conventions tripartites de mise à disposition des collèges des Toupets et de la Bussie pour les gymnases communaux.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les deux conventions de mise à disposition des gymnases avec les collèges de la Bussie et des Toupets.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.